LE PETIT GUIDE de TRI

SMIEEOM
Val de Cher

Toutes les infos utiles pour bien trier et mieux traiter ses déchets

CONSTRUISONS ENSEMBLE UN AVENIR DURABLE !

EDITO

Éric Martellière
Président du
SMIEEOM Val de Cher

Grâce à vos efforts, notre territoire affiche un dynamisme encourageant dans le traitement et la valorisation de ses déchets. Petit geste après petit geste, nous sommes collectivement engagés à diminuer notre production de déchets et bien trier ceux que nous générons pour leur permettre d'être recyclés.

Aujourd'hui, le tri se simplifie puisque tous les emballages peuvent être déposés dans les colonnes de tri. Cela signifie que nous recyclerons encore plus de déchets.

Nous comptons sur vous pour intégrer cette évolution de nos pratiques et vous remercions pour votre implication au quotidien dans cette démarche citoyenne.

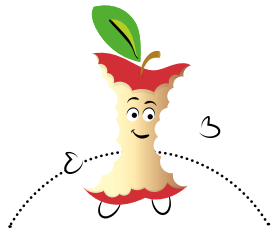

CONSTRUISONS
ENSEMBLE
UN AVENIR DURABLE

sommaire

03 Réduire nos déchets et les recycler
04 Trier les emballages recyclables
06 Trier les papiers et les verres
07 La seconde vie de nos déchets
08 Trier les déchets non recyclables
10 Les déchèteries
12 Les partenaires du SMIEEOM
14 Ce que l'on doit retenir

RÉDUIRE NOS DÉCHETS ET LES RECYCLER

Produire moins de déchets au quotidien :

+ MIEUX ACHETER
- Eviter le suremballage
- Acheter ce qui est durable et non jetable
- Acheter ce dont nous avons besoin

+ MIEUX UTILISER
- Entretenir
- Réparer
- Réutiliser

+ MOINS JETER
- Ne pas gaspiller
- Donner
- Prêter/vendre

+ JETER MIEUX
- Composter
  (consultez notre guide de compostage)
- Déposer en colonne de tri
- Utiliser la déchèterie

= UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

« LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS. »

LES ENJEUX DU RECYCLAGE

3 BONNES RAISONS DE RECYCLER LES DÉCHETS :

1. Recycler c'est préserver les ressources naturelles et économiser de l'énergie. Ces ressources sont précieuses, car elles ne sont pas systématiquement renouvelables.

2. Recycler c'est transformer nos déchets en matières premières. Cela permet de fournir sur le sol français des matières devenues rares.

3. Recycler c'est diminuer nos impacts environnementaux. Chaque année, le recyclage permet d'éviter de produire l'équivalent d'environ 20 millions de tonnes de CO_2.

LE SAVIEZ-VOUS ? La chaîne du recyclage d'un déchet permet de créer de l'emploi.

TRIER LES EMBALLAGES RECYCLABLES

Les emballages recyclables sont à déposer dans les colonnes jaunes.
Leur matière sera alors récupérée et permettra de fabriquer de nouveaux objets.

NOUVEAU !
LE RECYCLAGE ÉVOLUE : TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

➔ **Emballages plastiques**

➔ **Emballages métalliques**

➔ **Briques alimentaires**

➔ **Cartonnettes**

EN PRATIQUE

➔ Bien racler / vider les emballages.

➔ Ne pas imbriquer les déchets les uns dans les autres.

➔ Des sacs de pré-tri sont à votre disposition en mairie ou au SMIEEOM pour vous simplifier le tri. Demandez-les !

INTERDIT DANS LES COLONNES JAUNES

⛔ Objets dangereux, piquants, coupants

⛔ Restes alimentaires

⛔ Emballages ayant contenu des produits dangereux

ATTENTION

EN AUCUN CAS LES DÉCHETS NE DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS À L'EXTÉRIEUR DES COLONNES.

TRIER LES PAPIERS

Tous les papiers sont à déposer dans les colonnes bleues.

Journaux, magazines

Publicité, prospectus

Courriers, enveloppes

Cahiers, livres, catalogues et autres papiers

LES INTERDITS

Papier peint

Papier photo, couvertures de livre, cartons

Mouchoirs en papier, couches, papiers absorbants

TRIER LE VERRE

Dans les colonnes vertes, doivent être déposés uniquement les emballages en verre.

Bocaux et pots en verre

Bouteilles en verre

Afin de respecter la tranquillité du voisinage, **il est demandé de déposer le verre uniquement entre 8h et 21h.** Merci de votre compréhension.

LES INTERDITS

Bouchons et capsules

Vaisselle cassée

Vitrage et miroirs

Ampoules

LA SECONDE VIE DE NOS DÉCHETS

Quelques exemples de la transformation des matières :

TRIER LES DÉCHETS NON RECYCLABLES

Le bac à ordures ménagères reçoit uniquement les déchets non recyclables et non dangereux, qui seront ensuite détruits par incinération.

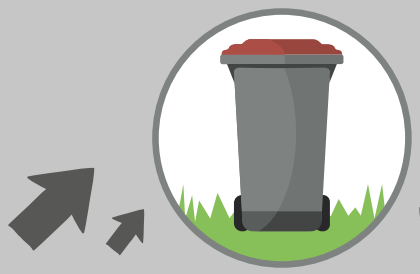

Déchets bio-dégradables = composteur

Restes de repas

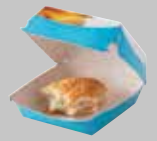

Emballages pleins

Mouchoirs, couches, papiers absorbants

Vaisselle cassée

LES INTERDITS

Certaines ampoules et tubes néon

Piles

Gros cartons

Gravats

Déchets électriques

Végétaux

COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMr)

- Seuls les bacs gris appartenant au SMIEEOM Val de Cher sont collectés.
- Votre bac doit être déposé **la veille au soir** du jour de collecte, en bord de voirie et couvercle fermé.
- Les déchets déposés au sol sont interdits et ne sont pas collectés.
- Le bac OMr est attribué à un foyer et reste la propriété du syndicat.
- En cas de déménagement, merci de laisser le bac à l'adresse indiquée sur l'étiquette.

Pour toute question concernant votre bac, changement, livraison ou réparation, un seul numéro : 0 800 350 103

RAPPEL : les jours fériés des 1er janvier, 1er mai et 25 décembre, la collecte n'a pas lieu. Toutes les tournées qui suivent sont alors décalées au lendemain, jusqu'au samedi.

ORGANISATION ET FINANCEMENT DU SERVICE DE COLLECTE

Le financement du service de collecte est assuré en partie par la TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM), qui figure sur votre avis de taxe foncière.
Elle est calculée à partir de la base fiscale de la taxe foncière et est collectée par le Trésor public.
La TEOM sert à financer des services indispensables à l'évacuation de vos déchets : la collecte et le traitement des ordures ménagères, mais également des déchets recyclables, le fonctionnement des déchèteries, l'entretien des équipements…

Chiffres et informations :

- La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte à porte ou en point de regroupement (pour les voies difficiles d'accès).
- C'est plus de **51 000 usagers** pour un territoire de **40 communes** adhérentes.
- Il y a 7 équipes de collectes OMr, composées de 1 chauffeur et 1 rippeur par camion benne.
- Ces équipes assurent un service de 4h à 20h, du lundi au vendredi et exceptionnellement le samedi, en cas de jour férié non collecté dans la semaine.

D'AUTRES FILIÈRES DE RECYCLAGE SONT ACCESSIBLES

Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux), comme par exemple les seringues, nécessitent un traitement particulier et ne doivent surtout pas être jetés dans les poubelles classiques : ils doivent être déposés dans un containeur spécial et rapportés en pharmacie.

Les médicaments périmés doivent aussi être rapportés en pharmacie, pour être pris en charge par l'éco-organisme Cyclamed.
Votre pharmacien reprend vos médicaments non utilisés. Les emballages, blisters métalliques et notices papier se déposent en colonnes de tri.

LES DÉCHÈTERIES

Les déchèteries sont des espaces destinés à accueillir les déchets volumineux, spécifiques, ou dangereux **qui ne peuvent pas trouver leur place dans la collecte des ordures ménagères.**

FONCTIONNEMENT

- Justificatif de domicile demandé aux particuliers
- Carte d'accès SMIEEOM demandée aux entreprises et aux collectivités
- Le gardien ne peut pas aider au déchargement
- Présence d'enfant sur le site non souhaitée
- Dépôt de pneus interdits (sauf sur le site Billy)

RAPPEL

L'accès aux déchèteries **est gratuit pour les particuliers habitant notre territoire**, à raison de 1m³ par jour et par benne de déchets et 2m³ par jour pour les déchets verts.

Il est payant pour les professionnels qui doivent se munir d'une carte d'accès SMIEEOM.

NOYERS SUR CHER
Zone Industrielle, Rue Gustave Eiffel

CONTRES
Zone Industrielle, Bd de l'Industrie

MONTRICHARD
Zone Industrielle, Rue de l'Industrie

BILLY
Route de Blois

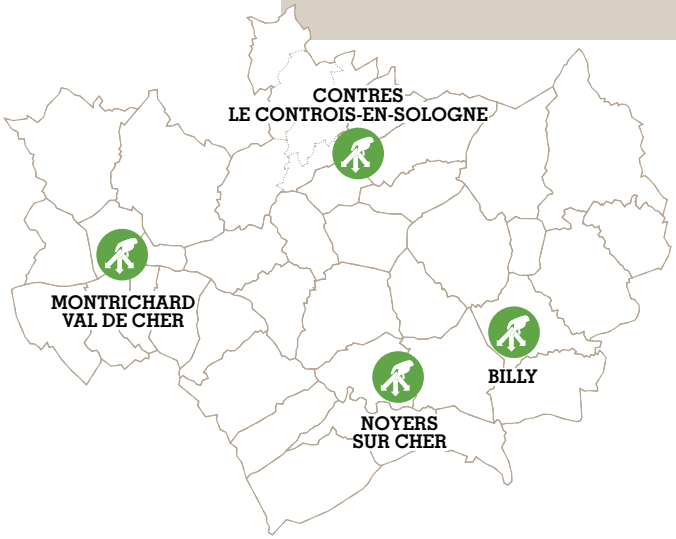

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le SMIEEOM Val de Cher a mis en place un service de déchèterie mobile pour desservir les communes les plus éloignées des déchèteries. Ce service concerne aujourd'hui les communes de Mur-de-Sologne, Lassay-sur-Croisne et les communes du Sud Cher (St-Aignan et communes avoisinantes), et est réservé aux seuls habitants de ces communes.

BOIS

- Les palettes, les planches, etc. ***Elles seront broyées et recyclées.***
- Pas de bois peint, ni assemblé à d'autres matières (vitrage, métal, etc.).

DÉCHETS VERTS

- Les résidus de taille, de tonte, les feuilles, les fleurs, les petites branches, etc. ***Ils seront broyés et compostés.***
- Pas de souches, ni grosses branches, ni terre.

DÉBLAIS / GRAVATS

- Les gravats, les déblais de démolition, les briques, les parpaings, les céramiques, etc. ***Ils seront évacués vers un centre de stockage de classe III.***
- Pas de plâtre, amiante, fibrociment, polystyrène.

AMEUBLEMENT

- Les meubles (si possible démontés) ou parties de meubles, quels que soient la matière ou l'état. ***Ils seront en partie recyclés.***
- Pas d'éléments de décoration, contenu des tiroirs et placards, etc.

CARTONS

- Les emballages en cartons, vidés et pliés à plat. ***Ils seront recyclés.***
- Pas de scotch, polystyrène.

TOUT-VENANT

Le tout-venant non dangereux et n'entrant pas dans les autres catégories de déchets :

- Les plastiques non recyclables (bâches, pots, etc.), les mousses, le polystyrène, la laine de verre, le plâtre ***Ils seront évacués vers un centre de stockage de déchets ultimes (déchets non valorisables).***
- Pas d'ordures ménagères, ni de déchets souillés par des produits chimiques.

MÉTAUX

- Les métaux, acier, cuivre, aluminium, rebut de bricolage, parties métalliques d'objets divers (meubles, cadres de vélo, outillage non électrique, etc.). ***Ils seront recyclés.***
- Pas d'appareils électriques, bidons de produits chimiques, etc.

Pour tout renseignement concernant les horaires, allez sur le site **www.smieeom.fr**, rubrique déchèterie. Ou appelez le **02 54 75 76 66**.

Les apports des activités des professionnels sont autorisés en déchèterie, mais soumis à des prescriptions quantitatives et financières (délibérations du comité syndical du 17 décembre 2003, du 25 novembre 2004).

Préalablement à tout dépôt, les professionnels doivent signer un contrat avec le SMIEEOM Val de Cher. Il est téléchargeable sur le site **www.smieeom.fr • Contact : smieeom.val2c@orange.fr**

LES ECO-PARTENAIRES DU SMIEEOM

ECOMOBILIER

En déchèterie, la benne rouge Eco-mobilier sert à la **collecte des meubles démontés ou des parties de meubles**, quel que soit le matériau ou leur état : meubles mono ou multi-matériaux en bois, mousses, plastiques, ferraille, verre, pierre, céramique…
Les déposer en déchèterie, c'est leur offrir une seconde vie pour qu'ils soient recyclés en **nouvelles matières premières ou valorisés sous forme d'énergie**.

➔ **Plus d'informations sur www.eco-mobilier.fr**

ECOSYSTEM

L'électrique et l'électronique (DEEE) :
Rapportez vos écrans, jeux, téléphones, gros et petit électro-ménager, ampoules et néons :

➔ En magasin lors du rachat d'un nouvel appareil
➔ Dans l'une de nos déchèteries : Billy, Contres, Montrichard, Noyers/Cher

Pourquoi recycler le matériel électrique et électronique ?

1) Protéger l'environnement : un appareil électrique contient des substances polluantes.
2) Économiser les ressources naturelles : recycler un appareil, c'est réutiliser les matières premières nécessaires à la fabrication d'un équipement neuf.
3) Favoriser la prévention et l'emploi en France : les gestes d'apport dans les points de collecte sont source d'activité pour 7 000 personnes employées par la filière agréée.

➔ **Plus d'informations sur www.ecosystem.eco**

ecosystem
recycle aussi les ampoules !

COREPILE

Cette collecte ne concerne pas les batteries de voitures, les piles et batteries industrielles, les chargeurs de téléphone, les onduleurs…
Les différentes matières contenues dans les piles permettent de réaliser des objets de la vie courante comme : des gouttières en zinc, des articles de quincaillerie, des tôles de voitures ou encore de nouvelles batteries.

➔ **Plus d'informations sur www.corepile.fr**

ECO TLC

Pensez bien à recycler vos textiles, linges, chaussures et même la maroquinerie !

➔ **Vous trouverez les points d'apport où déposer vos textiles sur www.lafibredutri.fr**

Des conteneurs « Relais » sont à votre disposition dans nos déchèteries, ainsi que sur de nombreuses communes. Les articles doivent être déposés en sac (idéalement 30 litres), les chaussures liées par paires. Les vêtements ne doivent pas être souillés (par de l'huile par exemple), ni mouillés, ce qui rendrait impossible le tri et la valorisation du stock de textile.

CITEO

CITEO a pour mission d'ancrer la consommation durable, l'éco-conception et le recyclage dans les habitudes des entreprises et des citoyens. Il accompagne le SMIEEOM dans ses missions, et guide les citoyens vers plus d'eco-responsabilité : www.triercestdonner.fr

➔ **Plus d'informations : www.citeo.com**

ECO DDS

Les restes de produits chimiques, utilisés pour le bricolage, le jardinage, le nettoyage, etc. peuvent être très polluants et ne doivent pas être jetés n'importe où, ou mis dans d'autres contenants.
Un traitement chimique sera nécessaire pour bloquer leur dangerosité (neutralisation, stabilisation, etc.).
Certains, comme les huiles, vont pouvoir être régénérés.

➔ **Plus d'informations sur www.ecodds.com**

CE QUE L'ON DOIT RETENIR

CE QU'ON PEUT METTRE

Emballages plastiques

Emballages métalliques

Briques alimentaires

Cartonnettes

LES INTERDITS

Objets dangereux, piquants, coupants

Restes alimentaires

Emballages ayant contenu des produits dangereux

CE QU'ON PE UT METTRE

Tous les papiers sont à déposer dans les colonnes bleues

Journaux, magazines

Publicité et prospectus

Courriers, enveloppes

Cahiers, livres, catalogues et autres papiers

LES INTERDITS

Papier photo, couvertures de livre, cartons

Papier peint

Mouchoirs en papier, couches, papiers absorbants

CE QU'ON PEUT METTRE

Dans les colonnes vertes,doivent être déposés uniquement les **emballages en verre**.

Bocaux et pots en verre

Bouteilles en verre

LES INTERDITS

Bouchons et capsules

Vaisselle cassée

Vitrage et miroirs

Ampoules

SMIEEOM
Val de Cher

SMIEEOM VAL DE CHER
22 rue de Gâtines - 41 110 SEIGY
Tél. : 02 54 75 76 66
smieeom.val2c@orange.fr

RESTEZ INFORMÉS

Inscrivez-vous à notre newsletter sur
www.smieeom.fr

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Création : © **JTS conseils** • 02 47 41 05 55 • **www.jtsconseils.com** • Photos : © Citeo, SMIEEOM Val de Cher